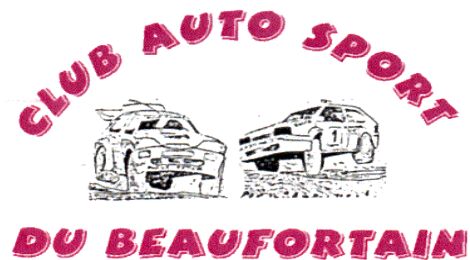


FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE



17^{ème} Rallye Régional du Beaufortain

06 Mai et 07 mai 2022



ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE
AUTOMOBILE CLUB DE SAVOIE

Avec le concours de l'écurie Club Auto Sport du Beaufortain

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Complétant le règlement standard des rallyes français.

A.S.A.C. DE SAVOIE
340 Chemin des Carrières
73230 SAINT ALBAN LEYSSE

Avant tout, il est particulièrement recommandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye, ils ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des régions traversées, en veillant à leur sécurité et à leur tranquillité. Les organisateurs pourront refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : a réception du visa F.F.S.A

Ouverture des ENGAGEMENTS : lundi 28 mars 2022

(Important : Voir Article 3.1.5)

Clôture des engagements :	lundi 25 avril 2022 à Minuit, cachet de La Poste faisant foi
Parution du Road Book :	dimanche 01 mai 2022 au bistrot des Alpes à Hauteluze
Dates et heures de reconnaissances :	dimanche 01 mai 2022 de 9h00 à 18h00 vendredi 06 Mai 2022 de 9h00 à 18h00
Vérification des documents :	Vendredi 06 mai 2022 de 17h30 à 21h00 Salle des Fêtes BEAUFORT
Vérification des voitures :	Vendredi 06 mai 2022 de 18h00 à 21h30 Place Roger FRISON ROCHE 73270 BEAUFORT
Mise en parc de départ 1 ^{ère} voiture :	18h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 06 mai 2022 à 19h30 Le confluent 73270 BEAUFORT
Publication des équipages admis au départ :	Vendredi 06 mai 2022 à 22 h30 Le confluent 73270 BEAUFORT
Départ de la 1 ^{ère} Étape :	Samedi 7 mai 2022 de Beaufort à 7 h 50 (1 ^{ère} voiture)
Arrivée du rallye :	Samedi 7 mai 2022 à Beaufort à 17h09 (1 ^{ère} voiture)
Vérification finale :	Samedi 7 Mai 2022 à l'arrivée du rallye au Garage MUNIER Carrefour de Manant 73270 Villard / Doron. Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00 € TTC.
Publication des résultats du rallye :	Samedi 7 mai 2022 Le Confluent – Place Roger FRISON-ROCHE 73270 BEAUFORT 30mn après l'entrée au Parc Fermé du dernier concurrent.
Remise des prix :	Samedi 7 Mai 2022 à 20h00, sous la halle de Beaufort.

Article 1.Organisation.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'Association Sportive de l'Automobile Club de Savoie organise avec le concours du Club Auto Sport du Beaufortain le :

17^{ème} RALLYE RÉGIONAL du BEAUFORTAIN

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 73 en date du 18 janvier 2022 et par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° R6 en date du 18 janvier 2022

Organisateur administratif : ASAC de SAVOIE
340, Chemin des Carrières
73230 St ALBAN LEYSSE

Organisateur technique : BELLAVARDE Mélodie
Adresse : 9 place de l'hôtel de ville
73400 UGINE
06.21.91.22.29
Melodie.bellavarde@yahoo.fr

Secrétariat du rallye : ASAC de Savoie : 340, Chemin des Carrières.
Mail : contact@asac-savoie.fr

Permanence du rallye : Le Confluent – Place Roger FRISON-ROCHE
73270 BEAUFORT

Tél. : Mr Denis MOCELLIN : 06 62 58 52 07 ou Mme Mélodie BELLAVARDE 06 21 91 22 29

Lieu, date, horaire : Début des vérifications administratives, Beaufort, du vendredi 06 mai 2022 à 17h30 au Samedi 7 Mai 2022 à la fin du rallye

Tableau d'affichage : Devant Le Confluent – Place Roger FRISON-ROCHE
73270 BEAUFORT

1.1 Officiels.

Observateur de la ligue	Mr PETTEX-MUFFAT Michel	Licence N° 003307
Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr AGOSTINHO Armand	Licence N° 012775
Membre du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr MAILLET Jean Paul	Licence N° 227350
	Mr ANSELMO Bastien	Licence N° 192806
Secrétaire du collège des commissaires sportifs :	Mme CELLE Martine	Licence N° 196664
Directeur de Course :	Mr BERTHON Daniel	Licence N° 001621
Directeur de Course Adjoint :	Mr DUPECHER Thierry	Licence N° 003564
	Mr AUBIER Mathis	Licence N° 019280
Directeurs de course délégués aux épreuves :	Mr BOUVIER Vincent	Licence N° 024901
	Mr BENOIT Laurent	Licence N° 046771
Directeur de course adjoint aux épreuves :	Mr VAILLY Jean Philippe	Licence N° 217250
	Mr GAGNAIRE Patrick	Licence N° 003602
Voiture tricolore :	Mr BARET-BOISBERTRAND	Licence N° 002025
	Mr MACHETTO Mic	Licence N° 002081
Voiture autorité	Mme BELLAVARDE Mélodie	Licence N° 171880
	Mr MOCELLIN Denis	Licence N° 003310
Voiture 000	Mr HERITIER Thierry	Licence N° 001713
Voiture 00	Mr FABRE Thierry	Licence N° 086560
Voiture balai	Mr DESHAYES JeanLuc	Licence N° 061305
	Mme DESHAYES Catherine	Licence N° 220855
Responsable des classements :	LC CHRONO	
Responsable Commissaires Techniques :	« PRUNELLE VICKIE »	Licence N° 233751
Commissaires Techniques :	Mr BOSSEAU Yannick	Licence N° 223616
	Mr CASSET Bernard	Licence N° 056047
	Mr RANCON Jean.Marc	Licence N° 014805
Chargés des Relations avec les Concurrents :	Mme TRAMONT Emilie	Licence N° 172946
	Mme PERRIN Nathalie	Licence N° 001716
Juge de faits	Mr GIBILLY Christian	Licence N° 003302
	Mme VAILLANT Nathalie	Licence N° 220119
Responsables des Commissaires :	Mme MUGNIER Jocelyne	Licence N° 023843
Chargé de la Presse :	Mr DEVILLE CAVELIN Patrick	
Médecin chef :	En cours	Licence N°

1.2 Éligibilité

Le 17^{ème} RALLYE RÉGIONAL du BEAUFORTAIN compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 2
- Le Championnat de la ligue Rhône-Alpes 2022
- Le challenge de l'ASAC de Savoie « Gérard Bertrand » 2022

1.3 Vérifications

Les équipages verront leur heure de convocation en consultant le site de l'A.S.A.C. de Savoie : <http://asac-savoie.fr>

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 06 mai 2022 à la salle des fêtes de Beaufort de 17h30 à 21h00.

Vérifications Techniques : Place Roger FRISON-ROCHE à Beaufort de 18h00 à 21h30.

Les vérifications finales seront effectuées au garage Renault Munier Carrefour de Manant 73270 Villard / Doron. Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maximum.

Article 2.Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3.Concurrents et Pilotes

3.1 Demande d'Engagement – Inscriptions

- 3.1.5 Toute personne qui désire participer au 17^{ème} Rallye Régional du Beaufortain doit adresser la demande d'engagement accompagnée du montant de l'engagement **exclusivement par La Poste**. Au plus tôt le lundi 28 mars 2022 le cachet de la poste faisant foi, et au plus tard le lundi 25 avril 2022, cachet de la poste faisant foi.

**Tout engagement reçu par tout autre moyen que La Poste sera refusé.
Tout engagement posté avant le lundi 28 mars 2022 sera retourné.**

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures** maximum.

Le Road-Book sera disponible à partir du dimanche 01 mai 2022 au Bistrot des Alpagnes – 277 route de la route 73620 Hauteluçe

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 340,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680,00 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 Ordre de départ

3.3.1 voir réglementation.

3.3.2 voir réglementation.

Article 4. Voitures et Équipements

4.3 Assistance

4.3.1.1. Conforme au règlement standard FFSA

4.3.1.2. Pendant toute la durée du rallye, les réparations et ravitaillements sont interdits sur la totalité du parcours, hormis dans le parc d'assistance de la zone de Marcôt.

**Il ne sera délivré qu'une seule plaque d'assistance et un autocollant pare-brise par voiture engagée.
Il sera possible d'acquérir une seconde plaque et autocollant pour un véhicule au prix de 10.00 €.**

ATTENTION SEULS LES VÉHICULES SE PRESENTANT AVEC LA PLAQUE ET L'AUTOCOLLANT COLLÉ EN HAUT ET A DROITE DU PAREBRISERONT AUTORISÉS A PENETRER DANS L'ENCEINTE DU PARC D'ASSISTANCE DE MARCÔT.

En dehors du parc d'assistance, toute éventuelle intervention sur les voitures ne peut être effectuée que par les seuls membres de l'équipage et exclusivement avec les moyens du bord, sans l'apport d'aucune aide extérieure quelle qu'elle soit.

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,**
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.
Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.7. Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye :
 - o 1ère infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,
 - o 2ème infraction : disqualification.

Article 5. Identification des voitures et Publicité

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2 PUBLICITE

Un additif sera publié pour la publicité.

Article 6. Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le 17^{ème} Rallye régional du Beaufortain représente un parcours de 120.300 kilomètres en une seule étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.900 Kilomètres. Les épreuves de classement sont :

E.S. 1,3,5	HAUTELUCE	4,800 Km.
E.S. 2,4,6	ARECHES	8.500 Km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».

Un reclassement sera effectué au départ de la deuxième section par rapport au classement des ES 1 et/ou ES2 Pénalités non incluses.

Il pourra être annulé par la direction de course si besoin est.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.5 Les reconnaissances, **limitées à 3 passages maximums**, ne sont autorisées que le dimanche 01 mai 2022 de 9h00 à 18h00 et le Vendredi 06 mai 2022 de 9h00 à 18h00.

Des contrôles seront effectués sur le parcours lors des reconnaissances.

6.2.6 Un sticker numéroté dit "sticker de reconnaissance" sera remis en même temps que **le road book**. Il devra être collé en **haut à droite du pare-brise**.

6.4 Circulation

6.4.4 Il est interdit, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification, de remorquer, transporter, pousser, une voiture si ce n'est pour libérer la route de liaison ou d'une ES. Se faire remorquer, transporter, se faire transporter, se faire pousser, par un véhicule dans un secteur de liaison ou dans une ES entraîne la disqualification de l'équipage.

6.4.7 En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

1 ère infraction : 1 minute de pénalité

2 ème infraction : disqualification.

Article 7. Déroulement du Rallye

Conforme pour l'ensemble de l'article 7

7.5.17.3 S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

Article 8. Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9. Classements

Conforme au règlement standard FFSA

Article 10.Prix

Prix en chèque : 1^{er} du classement général : **550 €**, 2^{ème} du classement général : **450€**, 3^{ème} du classement général : **300 €**.
1^{ère} Dame de 1 à 2 partantes : **170€**
de 3 et + = **340 €**.

Par classe :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
1 ou 2 partants	170 €				
3 ou 4 partants	340 €				
de 5 à 9 partants	340 €	240 €	170 €		
de 10 à 14 partants	340 €	240 €	170 €	100 €	
+ de 15 partants	340 €	240 €	170 €	100 €	85 €

Coupe :

Des coupes pourront être distribuées de la façon suivante :

- une coupe par personne pour les 3 premiers du classement général.
- une coupe par personne pour les 3 premiers de chaque classe.
- une coupe par personne pour tous les équipages féminins.
- les commissaires seront récompensés par tirage au sort.

La remise des prix se déroulera le Samedi 7 Mai 2022 à 20h00, sous la halle de Beaufort

Tout sur le 17^{ème} rallye régional du Beaufortain

Site ASAC : www.asac-savoie.fr